

Porte d'Orléans

Tarifs au 09/03/2026

HORAIRES

			
15 min	1,05 €	0,40 €	1,40 €
1h	4,20 €	1,45 €	5,80 €
3h	12,60 €	4,35 €	17,60 €
heure supp.	4,20 €	1,45 €	5,80 €
De 9h à 24h	37,80 €	13,05 €	52,90 €
Indemnité forfaitaire ⁽¹⁾	37,80 €	13,05 €	52,90 €

FORFAITS⁽²⁾

			
A retirer à l'accueil à votre arrivée			
Forfait nuit ^(19h à 9h)	26,00 €	9,00 €	36,00 €
Week-end ⁽³⁾	51,00 €	18,00 €	71,00 €
3 jours ⁽⁴⁾	70,00 €	24,00 €	98,00 €
1 semaine ⁽⁴⁾	110,00 €	38,00 €	154,00 €
2 semaines ⁽⁴⁾	138,00 €	47,00 €	193,00 €
1 mois ⁽⁴⁾	175,00 €	62,00 €	233,00 €

ABONNEMENTS

PLACE LIBRE			 Pass 2RM (6)	  ⁽⁷⁾	 3m
Mensuel	158,00 €	55,00 €	70,00 €	91,00 €	79,00 €
Trimestriel	442,00 €	154,00 €	199,00 €	255,00 €	221,00 €
Annuel	1580,00 €	553,00 €	700,00 €	910,00 €	790,00 €
Annuel ⁽⁵⁾ prélevé mensuellement	145,00 €	50,00 €	-	83,00 €	72,00 €

PLACE LIBRE RÉSIDENTS

		
Mensuel	112,00 €	41,00 €
Trimestriel	316,00 €	112,00 €
Annuel	1120,00 €	410,00 €
Annuel ⁽⁵⁾ prélevé mensuellement	103,00 €	38,00 €

PLACE RÉSERVÉE

			
Mensuel	198,00 €	79,00 €	221,00 €
Trimestriel	553,00 €	221,00 €	618,00 €
Annuel	1980,00 €	790,00 €	2212,00 €
Annuel ⁽⁵⁾ prélevé mensuellement	182,00 €	72,00 €	203,00 €

VÉLO

Mensuel	10,00 €
Trimestriel	25,00 €
Annuel	75,00 €

VÉLO-CARGO

Mensuel	20,00 €
Trimestriel	50,00 €
Annuel	150,00 €

FORFAIT PARC RELAIS ⁽⁸⁾


75,00 €

Tarifs TTC au 09/03/2026 sous réserve de disponibilité. Toute période commencée est due intégralement. * Tarifs applicables sur présentation au local d'accueil du parking de la carte mobilité inclusion (CMI) mention «stationnement», ou carte européenne de stationnement pour personnes handicapées et de votre ticket de stationnement. ⁽¹⁾ Tout usager stationnant un véhicule en contravention avec le règlement intérieur (stationnement sur un emplacement non autorisé, sur l'emplacement d'un tiers, sur deux emplacements etc...) ou ne pouvant justifier de son titre de stationnement (ticket perdu, badge) est redevable d'une indemnité forfaitaire d'occupation sans droit, au tarif indiqué, pour toute période indivisible de 24h à compter de la constatation des faits. ⁽²⁾ Tout dépassement de forfait sera facturé sur la base des premières tranches de la grille tarifaire en vigueur. ⁽³⁾ Entrées et sorties uniques. ⁽⁴⁾ Date à date. ⁽⁵⁾ Prix par mois, prélèvement automatique obligatoire. ⁽⁶⁾ Voir liste des parcs éligibles sur www.paris.fr ⁽⁷⁾ Hors recharge électrique. ⁽⁸⁾ Le bénéfice de cet abonnement est conditionné au respect des restrictions d'accès (1 entrée et 1 sortie par jour dans le parking, entre 5h30 et 23h59) et du nombre de places disponibles au regard du contingent de places dédié à cet abonnement.